

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 26 AVRIL 2021

Plan de relance économique

La FNCCR plaide pour un soutien à la rénovation de l'éclairage public en France

Alors que la Cour des comptes vient de souligner que l'éclairage public souffrait de vétusté et d'un manque chronique d'investissement, la FNCCR considère qu'il doit participer aux actions du Plan de relance économique.

En soutenant la rénovation et la modernisation des équipements d'éclairage extérieur, le Plan de relance permettrait d'activer les projets des collectivités au bénéfice de l'ensemble des habitants et de l'attractivité du territoire.

En outre, la FNCCR rappelle que les opérations liées à l'éclairage public permettent de faire converger les enjeux écologiques et économiques locaux ; agir sur l'éclairage public, c'est aussi contribuer à la résilience des territoires.

Un enjeu fort pour les collectivités et l'économie des territoires

La FNCCR regrette que l'éclairage public, dont notamment la question de sa rénovation, ne soit pas pris en considération dans le Plan de relance. La transition énergétique n'est pas réservée aux seuls bâtiments publics ou à la mobilité. Avec 10 millions de points lumineux en France et une consommation énergétique d'environ 5 TWh par an, l'éclairage public n'est pas anecdotique dans l'empreinte écologique du pays. D'autant plus que 40 % du parc a plus de 25 ans.

Pour les collectivités, et tout particulièrement les communes rurales, l'éclairage public peut représenter plus de 50 % de leur facture d'électricité. Trop souvent vétuste et non réglementaire, il nécessite de forts investissements financiers.

Le remplacement des matériels anciens pourrait engendrer de fructueuses et rapides économies sur les factures des collectivités, et permettre de réduire les coûts d'énergie, de maintenance et d'entretien de 75 à 80 % si des automatismes intelligents d'allumage et d'extinction sont associés au remplacement des luminaires. Ces économies pourraient assurer en quelques années le retour sur investissement pour bon nombre d'actions répondant à cet enjeu de modernisation, dont le coût global est estimé entre 10 et 12 milliards d'euros selon la FNCCR. Ces opérations représenteraient alors plus de 120 000 emplois locaux directs et indirects non délocalisables (méthode calcul vademecum FNBTP).

Dans ce sens, la FNCCR, le Syndicat de l'éclairage et le SERCE ont élaboré un dossier de recommandations adressé au Gouvernement. Les propositions s'inscrivent dans la logique du Plan de relance, et reposent sur trois volets : l'écologie, la compétitivité et la cohésion territoriale. La rénovation de l'éclairage public s'y intègre parfaitement : réduction des consommations d'énergie, réduction des nuisances lumineuses, développement de technologies innovantes par des acteurs locaux, projets structurants d'éclairage portés à l'échelle locale...

S'appuyer sur les acteurs de la mutualisation locale

Les collectivités et les groupements de collectivités exerçant des compétences dans le domaine de l'éclairage public (syndicats d'énergie, métropoles) pourraient être incités à consacrer des moyens adaptés à ces ambitions grâce à l'effet de levier qui pourrait résulter d'un accompagnement financier de l'État dans le cadre du Plan de relance.

En outre, la FNCCR rappelle que ces collectivités sont pleinement impliquées dans les enjeux liés à l'éclairage public depuis des décennies et qu'elles disposent d'une expertise et d'une force mutualisatrice reconnue, sur lesquelles les communes ont tout intérêt à s'appuyer. De surcroît, en confiant la gestion de leur éclairage public à ces intercommunalités, les élus locaux peuvent espérer disposer de moyens complémentaires pour la rénovation, la maintenance et faire entrer leur parc d'éclairage dans l'ère du numérique et de la gestion des données, au bénéfice de l'ensemble des usagers.

Le Plan de relance se présente ainsi comme une occasion idoine de déclencher un cercle vertueux dans les territoires à l'échelle nationale.

Contact presse : Alexandre ALLION - a.allion@fnccr.asso.fr - 06 26 41 64 91



*La **Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR - Territoire d'énergie)** est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation de services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...). Elle rassemble plus de 800 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.*

Les recommandations techniques et de gestion sont notamment présentées dans le guide de l'élu 2021 de la FNCCR dédié à l'éclairage public :

<https://www.fnccr.asso.fr/article/eclairage-public-la-fnccr-publie-son-nouveau-guide-de-lelu/>





Une proposition
de la FNCCR pour
le Plan de relance

territoire
d'énergie

LA FNCCR CONSIDÈRE QUE LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DOIT ÊTRE INSCRITE DANS LES ACTIONS DU PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE.

En soutenant la rénovation et la modernisation des équipements d'éclairage extérieur, le Plan de relance permettrait d'activer les projets des collectivités au bénéfice de l'ensemble des habitants et de l'attractivité du territoire.

En outre, la FNCCR rappelle que les opérations liées à l'éclairage public permettent de faire converger les enjeux écologiques et économiques locaux ; agir sur l'éclairage public, c'est aussi contribuer à la résilience des territoires.


RÉNOVER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC GRÂCE AU PLAN DE RELANCE

**Des solutions efficaces pour diviser
jusqu'à 5 la consommation
énergétique et lutter contre les
nuisances lumineuses :**

- ➔ Led et détection ;
- ➔ Pilotage intelligent et télégestion ;
- ➔ Gestion des données ;
- ➔ Maîtrise de l'orientation du flux lumineux ;
- ➔ Maintenance renforcée ;
- ➔ Mise aux normes des équipements...

**10 À 12
MILLIARDS D'EUROS**
NÉCESSAIRES POUR
MODERNISER LE PARC
FRANÇAIS

EFFET LEVIER GRÂCE AU PLAN DE RELANCE



**120 000
EMPLOIS DIRECTS
ET INDIRECTS À LA CLÉ**

**10 000 000
POINTS LUMINEUX
EN FRANCE**

**5 TWH/AN SOIT 1 %
DE LA CONSOMMATION
ÉLECTRIQUE NATIONALE**

**40 % DES LUMINAIRES
ONT PLUS DE 25 ANS**

**ENCORE 10 % DE LAMPES
À VAPEUR DE MERCURE**
[INTERDITES DEPUIS 2015]

**HAUSSE DES COÛTS DE
MAINTENANCE**

**~~250 WATTS~~
METTRE FIN AUX
LAMPES DE PLUS
DE 250 WATTS**

**FAVORISER LA
MUTUALISATION
À L'ÉCHELLE DES
TERRITOIRES EN
S'APPUYANT SUR
L'EXPERTISE DES
SYNDICATS D'ÉNERGIE
ET DES EPCI**

FNCCR